

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 Février 2023

Présents : Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Bruno CLAUZIER, René COSTE, Cécile DEBARD, Régis DUCHAMP, Marie Odile LAFFONT, Cyriaque PETITJEAN, Christian TOMAS, Françoise VIGNE, Catherine VINSON

Procuration : Eric PIZOT

Absent : Jonas NOYER

Secrétaire de séance : Sylviane BOISSY

1.- le procès-verbal du compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et représenté.

2.-Création du Budget Annexe CCAS

Monsieur le Maire propose au conseil la création d'un budget annexe en prévision de la mise en place d'un CCAS et précise que ce budget doit être abondé par une subvention communale obligatoire et par des ressources propres (dons et legs).

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents et représenté.

Ce budget est donc créé à partir du 03 février 2023.

3.-Délibération pour le mandatement d'une dépense d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022

Monsieur le Maire explique qu'en attendant le vote du budget 2023, il est autorisé de mettre en recouvrement, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Pour 2022 le quart représente 790 590 €.

Monsieur le Maire propose le règlement de trois factures soit un montant total de : 46 163,53 €.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité des présents et représenté.

4.-Complément d'informations chemin rural Armanas

Monsieur le Maire, suite à la délibération du 09 décembre 2022 concernant l'échange de terrains pour la régularisation du chemin rural d'Armanas, explique que la servitude de passage sur le terrain de Monsieur Mandon devient caduque le chemin devenant public. Monsieur le Maire de ce fait a pu signer l'acte notarié.

5.-Poursuite aménagement de la Place

Monsieur le Maire demande à Monsieur Clauzier Bruno, en charge des travaux, de présenter le projet de continuité d'aménagement de la Place. Le projet prévoit la démolition du local désaffecté qui abritait la bascule et de l'escalier situé entre les deux niveaux de la place et la construction à la place d'un muret en pierres avec un escalier réduit à environ trois mètres de large et la création d'un espace vert. Les travaux seraient réalisés en régie par les agents du service technique et pourraient commencer dès le 6 février 2023. Le budget prévu est d'environ 30 000 €. Le conseil approuve ces travaux à l'unanimité des présents et représenté.

6.-Demande subvention Prévention Routière

Monsieur le Maire nous informe de la demande de subvention de la Prévention Routière, celle-ci sera étudiée en même temps que les autres subventions aux associations.

7.- Communications

- Le SDE07 nous propose une adhésion à un groupement de commande pour la réalisation des audits énergétiques. Monsieur le Maire pense que cette adhésion ne serait pas pertinente pour la commune, les conditions de retrait étant complexes. Le Conseil ne souhaite pas adhérer à ce groupement et préfère rester libre des choix en matière d'audits énergétiques.

-Suite au courrier de Monsieur le Maire à l'Association Médicale des Boutières, le Docteur Ponce Présidente de l'association et ses confrères pourraient étudier la possibilité d'une permanence sur St Martin. Un aménagement du cabinet médical pourrait être demandé à Val'Eyrieux.

8.- Questions diverses

Monsieur le Maire nous communique la réclamation de la famille CLOT concernant le panneau d'interdiction de stationnement devant leur maison située au Pont. Le panneau doit être installé à l'endroit où le stationnement est interdit.

Des propriétaires de logements vacants demandent des attestations afin d'être exonérés de la taxe d'habitation, il est impératif que ces logements soient vacants et vides de tous mobiliers.

La séance est levée à 19h15.